



AMICALE LAÏQUE CONCARNEAU TENNIS DE TABLE

Club fondé en 1964 • Compétition et Loisir
www.concarneautennisdetable.fr



Mémento 2019-2020

Adresse de la salle

Halle des Sports du Porzou (Petite Salle), Allée de Coubertin - 29900 CONCARNEAU

Entraînements

Mercredi de 17h45 à 19h15	Entraînement Dirigé
Jeudi de 17h45 à 19h	Loisirs
Jeudi de 19h à 20h30	Jeunes
Jeudi de 20h30 à 22h15	Adultes
Vendredi de 17h45 à 19h15	Jeunes
Vendredi de 19h15 à 22h15	Adultes
Samedi de 14h à 17h	Jeunes et Adultes
Dimanche de 9h30 à 12h	Loisirs

Championnat par équipes

Vendredi et Samedi de 20h à 00h	Départementales Seniors
Samedi de 14h à 17h	Départementales Jeunes

Tarifs (Adhésion, Licence et Assurance)

Jeunes > 90 €	Adultes > 100 €
---------------	-----------------

Pièces administratives

Certificat Médical d'aptitude

Document " Droit à l'image "

Règlement de la Cotisation (ordre : Amicale Laïque Concarneau)

Photocopie d'une pièce d'identité (pour les nouveaux adhérents)

Nous contacter

Président	Xavier PERROT	02 98 97 40 28 / xavier.perrot5@wanadoo.fr
Secrétaire	Guy BARRÉ	07 88 20 59 24 / guybarre1953@gmail.com
Trésorier	Pierre-Yves HÉNAFF	06 30 48 77 20 / pierreyves.henaff@saria.fr
Responsable Communication	Ludovic LANCIEN	06 23 88 09 39 / ludovic.lancien@sfr.fr

Le club sur Internet

Site officiel => www.concarneautennisdetable.fr

Page Facebook => Amicale Laïque Concarneau Tennis de Table



AMICALE LAÏQUE CONCARNEAU TENNIS DE TABLE

Club fondé en 1964 • Compétition et Loisir
www.concarneautennisdetable.fr



Charte d'Engagement 2019-2020

Adhésion à l'association

Le joueur adhère au club pour un an et s'acquitte de la cotisation comprenant la licence et l'assurance. Il choisit son mode d'adhésion (Compétition ou Loisir). Tout dossier incomplet peut entraîner la non-délivrance de la licence par le bureau du club. Chaque adhérent doit prendre connaissance du Contrat d'Assurance et remplir le document " Droit à l'image ". Il s'engage à participer aux événements proposés par l'association et à être présent à l'Assemblée Générale ou toute autre réunion organisée.

Assurance

L'adhérent est assuré par l'assureur de l'association, la MAIF, dans le cadre de l'activité. Chaque parent ou son représentant légal a la charge de prévenir l'encadrant en cas d'absence de l'enfant lors d'une séance d'entraînement ou d'une compétition. La famille de l'adhérent donne son autorisation pour confier son enfant au club et/ou à un particulier qui utilise son propre véhicule (l'assurance assure l'enfant sur le trajet domicile/activité). La famille est responsable légalement et juridiquement de son enfant jusqu'au lieu et heure du rendez-vous fixés par le club. Tout accompagnateur qui véhicule des adhérents doit être en mesure de présenter les documents tels le permis de conduite, la carte grise et l'attestation d'assurance. En cas de retard de l'encadrant, l'association est responsable de ce qui a pu se passer durant cette absence.

Tenue sportive et Discipline

Chaque adhérent pratique l'activité après délivrance par un médecin du certificat médical d'aptitude. Il exerce l'activité dans une tenue sportive règlementée : un short, un tee-shirt et des baskets. Les affaires personnelles sont laissées dans les vestiaires et le club décline toute responsabilité pour les pertes d'objets ou vols subis par les utilisateurs. L'adhérent s'engage à respecter ses camarades, les dirigeants ainsi que les adversaires.

Déroulement des activités

Tout adhérent s'engage à respecter les créneaux horaires définis par le club et qui lui sont attribués. La consommation de nourriture ou de boissons est interdite dans la salle à l'exception des bouteilles d'eau. Durant les entraînements, les portables seront mis en mode silencieux.

Le matériel doit être manipulé avec précaution et rangé à la fin de chaque séance (tables, filets, balles) aux endroits prévus dans la salle. Toute dégradation commise sur le matériel du club ou sur les installations sportives de la salle sera facturée à la charge de l'adhérent ou aux parents.

Compétitions

Tout adhérent qui s'engage en compétition doit être présent. En cas d'absence, il doit prévenir le secrétariat 48h avant cette compétition. Pour les jeunes joueurs, les parents s'engagent à effectuer à tour de rôle au moins un déplacement en extérieur à l'année.

Salle et Sécurité

A la fin de l'activité, les utilisateurs s'assurent de la fermeture de la salle et du bâtiment avec le badge. En cas d'incident, ils contactent le technicien des sports de la Ville de Concarneau (06 80 65 19 76), les responsables du club ainsi que les services d'urgence : Police (02 98 50 15 00 ou 112) ou Pompiers (18 ou 112).